



## Conseil Municipal : séance du 17 mars 2021

### Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix-sept mars, le Conseil Municipal de Varennes-sur-Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des loisirs, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	19
Pouvoirs :	0
<b>Votants :</b>	<b>19</b>
Absents :	0
Date de convocation	
12 mars 2021	

**Étaient présents :** Christiane LANGÉ, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Sylvie BELLANGER, Chantal REQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Eric JAMET, Laurent DINAND, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS, Marietta LUCAS.

**Secrétaire de séance :** Sylvie BELLANGER

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Patrice MOËNS fait remarquer qu'aucun procès-verbal n'a été mis en ligne sur le site internet depuis le début de l'année 2021. Monsieur Eric JAMET répond que c'est normal car le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 n'est pas encore signé car il a dû être modifié.

Monsieur Patrice MOËNS ajoute que le port est envahi de bouteilles vides car il n'y a plus de poubelles. Madame Christiane LANGÉ répond que le contrat de mise à disposition des containers par Kyrielle couvre la période de mai à septembre et que les autres poubelles ont été retirées pour obliger les gens à privilégier le tri.

### 1 – BUDGET

#### Budget principal :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2020 de la commune qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 727 703,27 € et un déficit d'investissement de 356 772,04 €.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 1 898 340,14 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 690 065,13 € en recettes et en dépenses d'investissement.

#### Lotissement « le Peu » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2020 du lotissement « le Peu » qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 44,20 € et un déficit d'investissement de 64 615,00 €, soit un déficit de clôture de 64 570,80 €.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 64 615,00 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 64 615,00 € en recettes et en dépenses d'investissement.

#### Lotissement « l'Ouche Maréchal » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2020 du lotissement « l'Ouche Maréchal » qui fait apparaître un déficit d'investissement de clôture de 30 095,54 €.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 250 105,54 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 280 191,08 € en recettes et en dépenses d'investissement.

#### Lotissement « la Malaiserie » :

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2020 du lotissement « la Malaiserie » qui fait apparaître un déficit de fonctionnement de 26 310,10 €.

Le budget primitif 2021 s'équilibre à 26 310,10 € en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Il précise que le déficit de ce lotissement sera enfin apuré à la fin de cette année, récompensant ainsi 4 années d'efforts.

D20210317-01-VoteTauxImposition2021

### **IMPOTS DIRECTS 2021** **VOTE DES TAUX**

Après avoir rappelé que les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation, qui est compensée par une partie

de la taxe foncière perçue par le département, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer, sur une hausse des taux d'environ 2 %. Monsieur Patrice MOËNS fait remarquer qu'une telle augmentation équivaut à 5 fois l'inflation alors que les taux n'ont pas bougé depuis plusieurs années. Madame Brigitte SAINT-CAST rappelle que le conseil municipal avait décidé de ne pas toucher au taux de taxe d'habitation à partir de 2018 car certains contribuables qui n'étaient plus imposables à la taxe d'habitation risquaient de le redevenir.

Monsieur le Maire précise que cette année, l'augmentation des bases n'est que de 0,02 %, c'est-à-dire quasiment rien. Si le taux augmentait de 2 %, le produit supplémentaire serait de 5 632 euros. Madame Brigitte SAINT-CAST précise que comme les bases n'augmentent pas ou très peu, l'effet sur le contribuable est neutralisé et, quoi qu'il en soit, le taux reste toujours inférieur à celui des autres communes du canton historique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE**, par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur Patrice MOËNS) de fixer les taux d'imposition **2021** comme suit :

- ✓ Taxe Foncière sur propriétés bâties : **19,71 %**
- ✓ Taxe Foncière sur propriétés non bâties : **31,33 %**

## 2 – FINANCES

### **D20210317-02-AmortissementsCpte204dep2021**

#### **AMORTISSEMENTS Chapitre 204**

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

*Extrait «... Les subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études.... Une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. La délibération correspondante est transmise au receveur municipal et ne peut être modifiée au cours d'un même exercice budgétaire... ».*

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE à l'unanimité d'amortir les travaux payés en 2021, imputés au chapitre 204, de la façon suivante :

compte	exercice	objet	BD	MDT	Montant à amortir	2022	2023	2024	2025	2026
28041581	2021	SIEML FC Chavigny EP	5	38	24 529,14	4 905.83	4 905.83	4 905.83	4 905.83	4 905.82
28041582	2021	SIEML FC Chavigny FT	5	39	10 186,82	2 037.38	2 037.36	2 037.36	2 037.36	2 037.36

- D'INSCRIRE les sommes correspondantes aux articles 2804181 et 2804182 (recette d'investissement) et à l'article 6811 (dépense de fonctionnement).

**DECISION N° 2021-03-02/112** : Un marché selon la procédure adaptée, d'un montant mensuel total de **178,00 euros HT**, soit **213,60 euros TTC** est passé avec la société **CONNECT SERVICES** pour « la téléphonie fixe-internet, standard » de la mairie et de l'agence postale communale.

## 3 – VOIRIE

La commission MAPA a procédé à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation pour les travaux de voirie 2021. Trois entreprises sur les quatre qui ont été consultées ont remis une offre. La commune de Chouzé-sur-Loire, avec laquelle la route est commune doit donner une réponse pour la fin de la semaine.

	TPPL CHINON		DURAND		JUSTEAU		ATP	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>Route de l'île au Than</b> Enduit bicouche	15682.20	18818.64	15578.60	18694.32	11769.65	14123.58	12036.20	14443.44
<b>Route du Patillault</b> Traitement de sol et tapis d'enrobé de 5cm	63141.00	75769.20	38040.00	45648.00	36546.97	43856.36	46535.00	55842.00
	<b>78823.20</b>	<b>94587.84</b>	<b>53618.60</b>	<b>64342.32</b>	<b>48316.62</b>	<b>57979.94</b>	<b>58571.20</b>	<b>70285.44</b>

Monsieur Jean-Luc JOULIN prévoit de faire un relevé des routes en vue d'établir un programme pluriannuel de travaux de voirie. Monsieur Patrice MOËNS suggère d'attendre que les travaux de renforcement de la levée soient terminés. Monsieur Jean-Luc JOULIN ajoute qu'il va aussi falloir s'occuper de la vente des peupliers.

#### 4 – OUCHE MARECHAL

La date limite de remise des offres pour la maîtrise d'œuvre du lotissement de l'Ouche Maréchal été fixée au vendredi 12 mars à 12 heures. Trois offres ont été reçues en mairie. La commission se réunira le vendredi 24 mars à 18 heures pour ouvrir les plis.

**DECISION N° 2021-03-01/112** : Un marché selon la procédure adaptée, d'un montant total de **3 525,00 euros HT**, soit **4 230,00 euros TTC** est passé avec l'agence Ouest de **THEMA ENVIRONNEMENT** pour la réalisation du dossier **LOI SUR L'EAU** du secteur de l'Ouche Maréchal.

#### 5 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Déborah LEBRUN, adjoint administratif employée au secrétariat de la mairie, a saisi une opportunité d'évolution de carrière à la mairie de Villebernier. Son départ, officiel depuis le 11 mars, est programmé pour le 1<sup>er</sup> juin 2021. Il lui souhaite une belle réussite dans son nouveau poste.
- Un premier traitement contre le tigre du platane est prévu le 24 mars et un second passage est programmé pour le mois de mai 2021.
- Monsieur le Maire a rencontré le secrétaire d'Etat à la ruralité à Angers et il lui a parlé de la Dotation de Solidarité Rurale. Il lui a également demandé que des aides soient attribuées aux communes pour la préservation du bâti ancien afin de ralentir l'artificialisation des sols. En effet, le fait que la rénovation coûte beaucoup plus cher que le neuf incite à la construction, qui est consommatrice de foncier. La rénovation, quant à elle, présente aussi l'avantage de lutter contre le phénomène des dents creuses.
- Monsieur le Maire a rencontré Madame la présidente de la Région des Pays de la Loire ainsi que Monsieur DECHAMBRE, D.A.S.E.N (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale). Il a demandé que les maires soient informés sur les fermetures de classes. Selon Monsieur DECHAMBRE, 99 % des classes du département présentent un effectif moyen de 22,3 élèves par classe. Monsieur le Maire lui a répondu que la commune de Varennes-sur-Loire doit faire partie du 1 % car la moyenne y est de 26,3 élèves par classe. Il a intégré la commission départementale de l'éducation nationale (C.D.E.N).
- Pour rappel, les réunions de chantier pour les travaux de renforcement de la levée ont lieu le lundi à 14 heures sur place.
- La coupure d'eau qui ne devait concerner que deux secteurs de la commune a finalement touché tous les usagers. La SAUR a, de surcroît, très mal géré sa communication. Ce problème a permis de mettre en évidence que la canalisation des Epinettes n'est pas suffisante pour alimenter l'ensemble de la commune. Il faudra donc renforcer le réseau par Villebernier ou par Allonnes car, si la canalisation venait à être défaillante, il y aurait un problème. Une autre coupure est programmée pendant une matinée pour mettre une nourrice, puis une troisième pour enlever la nourrice et raccorder la canalisation. La SAUR a promis d'améliorer sa communication lors des prochaines coupures.
- Monsieur le Maire informe que des barrières ont été posées sur la levée après le pont de Montsoreau en direction de Chouzé-sur-Loire car à cet endroit, la chaussée s'affaisse. Le problème devrait être solutionné avant mai 2021.
- Le vote du budget aura lieu le 24 mars à 19 heures. Habituellement, le Maire et les adjoints offrent un repas aux conseillers présents. En respect des conditions sanitaires, des plateaux repas pourraient être servis, à

moins que le repas soit reporté au mois de juillet. Le conseil municipal préfère le report en juillet, si les conditions le permettent.

#### Tour de table :

Mme Sylvie BELLANGER a participé à une réunion en visioconférence de la commission culture de la Communauté d'agglomération. Le festival « Mômes en folie » 2021, déjà reporté en 2020, a été annulé par le Préfet. Il devait se tenir à Varennes-sur-Loire et être maintenu pour les scolaires. Elle espère qu'il aura enfin lieu en 2022. Elle poursuit en rappelant que la bibliothèque a été une des premières à être informatisée et que, depuis le début, la Communauté d'agglomération prend en charge les frais de connexion à internet. Aujourd'hui, pour des raisons d'harmonisation sur l'ensemble de son territoire, la Communauté d'agglomération a décidé de cesser de financer les forfaits internet et de transférer cette charge aux communes.

Mme Peggy LEFIEF explique que la poste demande aux communes de mettre à la disposition de ses facteurs des locaux chauffés, propres et suffisamment équipés pour qu'ils puissent faire réchauffer des plats et déjeuner pendant leur pose du midi au cours de leur tournée. Mme Sylvie BELLANGER dit que la poste est une entreprise privée et qu'elle ne voit pas pourquoi les communes devraient mettre un local à sa disposition. Monsieur Patrice MOËNS renchérit en disant que la poste n'a pas demandé son avis à la commune quand elle a fermé le bureau de poste. Monsieur le Maire propose de répondre que la mairie n'a pas de local disponible et qu'il existe un bon restaurant ouvrier dans le centre-bourg, qui pratique des tarifs abordables.

M. Dominique GOURIER a participé à une réunion à l'école de cavalerie de Saumur en sa qualité de correspondant défense. Il explique que le service des armées a du mal à convoquer les jeunes pour leur journée défense et citoyenneté (JDC) car le numéro de téléphone et l'adresse mail ne sont pas obligatoires sur le formulaire de recensement.

En 2026, le Service National Universel devrait remplacer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) d'une durée de huit heures trente et obligatoire pour les jeunes de 17 à 25 ans. La phase obligatoire du SNU débutera par un « séjour de cohésion », d'une durée de 15 jours organisé nécessairement dans un autre département que celui où le jeune réside habituellement. Au cours de cette période, des jeunes « de tous les milieux » se côtoieront « autour d'activités sportives, citoyennes et de débat ». Comme la JDC, le SNU sera obligatoire pour pouvoir passer les examens, le permis de conduire et pour accéder à la fonction publique.

M. Laurent DINAND demande si les bornes de recharge pour les véhicules électriques sont utilisées. Monsieur le Maire lui répond qu'il a demandé un bilan de leur utilisation au SIEM. Selon le syndicat, le nombre de charges est en progression et un programme de développement du nombre de bornes est en cours.

M. Jean-Luc JOULIN informe que 25 tonnes d'enrobé ont été commandées et que les travaux de réparation des routes pourront débuter en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine. Les agents du service technique terminent les espaces verts dans le centre-bourg. Un appel à candidatures pour le futur programme de plantations de haies sera lancé sur facebook et intramuros afin que les personnes intéressées se fassent connaître pour mai ou juin.

M. Daniel POIRIER a demandé un devis à l'entreprise PEARSON pour la mise aux normes des installations électriques dans les bâtiments communaux conformément aux rapports du bureau de contrôle Veritas. Son montant est de 3 092,27 € HT, soit 3 710,72 € TTC.

Un devis a été établi par l'entreprise TANDEM pour l'installation d'une caméra au city stade, d'un montant de 1 760,61 € HT, soit 2 112,73 € TTC. La nacelle sera mise à disposition par la commune en même temps que la pose des jardinières.

Il a fait un cheminement dans le centre-bourg avec Madame PELTIER, personne à mobilité réduite, et Monsieur Patrice MOËNS, afin de recenser les petits travaux à prévoir pour améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Une plateforme d'accès, facile à manipuler, est disponible à la mairie.

Il souhaite sensibiliser les habitants à la lutte contre les frelons asiatiques, qui coûte chaque année environ 1700 euros au budget de la commune. Il présente un piège simple et peu onéreux, en vente sur internet pour 2 ou 3 euros. Il précise que c'est maintenant qu'il faut les mettre car les reines sortent. Il propose de communiquer les informations nécessaires pour permettre au plus grand nombre d'acquiescer ce piège.

M. Eric JAMET demande pourquoi Madame Anne-Laure BLIN, députée de la circonscription, vient en mairie ce vendredi 19 mars. Monsieur le Maire lui répond qu'elle tiendra une permanence pour les Varennais(es) qui souhaiteraient la rencontrer dans le cadre de ses fonctions. Elle se déplacera ensuite à Vivy.

Mme Brigitte SAINT-CAST rappelle que le passage de l'Huilerie est très minéral et que la commission des espaces verts a prévu un programme d'embellissement : les cailloux rouges devant les habitations seront remplacés par de la fétuque pour créer un espace vert sans entretien. De l'autre côté du passage, le long du mur, des arbustes et des végétaux, qui ne demandent pas non plus d'entretien, seront plantés. Entre les deux, des pergolas seront posées par les agents du service technique sur lesquelles des plantes grimpantes pourront courir. Il faudra au préalable obtenir l'autorisation de Saumur Habitat, d'une part et des propriétaires du mur d'autre part, pour pouvoir fixer les pergolas sur les constructions existantes. Monsieur le Maire demande à Mme

Brigitte SAINT-CAST de préparer une convention qu'il ira faire signer aux personnes concernées. Les travaux pourraient démarrer rapidement car la fétuque et les végétaux sont d'ores et déjà commandés.

Mme Marietta LUCAS demande quand l'eau sera de nouveau accessible aux robinets du cimetière. Monsieur Jean-Luc JOULIN ira rouvrir car les gelées sont généralement faibles en mars.

Mme Gaëlle BILLARD demande si l'horticulteur qui venait sur le marché l'année dernière pendant la période du confinement a prévu de revenir cette année. Monsieur le Maire va le relancer.

Le présent compte-rendu tient lieu de procès-verbal.

*La séance est levée à 23h17.*

G. Talluau	C. Langé	JL. Joulin	C. Jouselin	D.Poirier	S.Bellanger
C. Réquillard	B. Saint-Cast	D. Gourier	JC. Douaud	E. Jamet	L. Dinand
P. Lefief	S. Glet	S. Lechat	G. Billard	D. Tabourier	P. Moëns
M. Lucas					